

● Nature de l'action

Acquisition des connaissances.

● Personnel concerné

Toute personne désirant devenir Agent de Prévention de Sécurité n'ayant jamais exercé (activités visées dans art L 611-1 du code de sécurité intérieure)

12 candidats maximum.

● Pré-requis

➤ Savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer en français et savoir compter. Un contrôle sera effectué en début de session (tests de français et de mathématiques).

➤ **Être titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)**

● But professionnel

Obtenir l'**aptitude professionnelle** et prétendre à l'exercice des activités de sécurité privée régies par le livre VI du Code de la sécurité intérieure.

● Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.
- Évaluations pratiques et théoriques réalisées en cours de formation (évaluations à chaque module de formation + QCU d'entraînement)
- **La formation est sanctionnée d'un examen** conforme au guide du déroulé de l'examen CQP APS transmis par la CPNEFP aux OF agréés :

- **Sauveteur Secouriste du Travail (UV1)** : Epreuve certificative. Le candidat sera jugé apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS

- **Évaluation Théorie** : QCU portant sur 15 unités de valeurs

- Socle de base :

- UV 2 – QCU sur 15 questions
- UV 3 – QCU sur 10 questions
- UV 4 – QCU sur 05 questions

- Spécialité APS :

- UV 5 – QCU sur 05 questions
- UV 6 – QCU sur 05 questions
- UV 7 – QCU sur 10 questions
- UV 8 – QCU sur 15 questions
- UV 9 – QCU sur 05 questions
- UV 10 – QCU sur 05 questions
- UV 11 – QCU sur 08 questions
- UV 12 – QCU sur 05 questions
- UV 13 – QCU sur 05 questions
- UV 14 – QCU sur 05 questions

- **Évaluations Pratiques** (UV 15) au poste central de sécurité et en situation de ronde avec anomalies

Un compte-rendu succinct de chaque situation donnée sera établi par le candidat en fin d'exercice.

Le diplôme CQP APS sera délivré si réussite à l'ensemble des épreuves.

PROGRAMME

SOCLE de BASE : 41 heures

UV 1 MODULE SECOURISME (14 HEURES)

- **Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail :**
 - Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention,
 - Etre capable de réaliser une protection adaptée,
 - Etre capable d'examiner la (les) victime(s),
 - Etre capable de faire alerter ou d'alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement,
 - Etre capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée,
- **Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :**
 - Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
 - Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
 - Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s),

UV 2 MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (17 HEURES)

- **Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure**
 - Les dispositions en vigueur du livre VI (contexte, logique)
 - L'architecture d'ensemble,
 - Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle,
 - Le principe d'exercice exclusif,
 - Le principe de neutralité,
 - La réglementation sur les conditions d'armement de détention et d'usage des armes,
 - Le port des uniformes et insignes,
 - Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public,
 - L'usurpation de fonctions,
 - Les spécificités des services internes,
 - Le régime de la carte professionnelle Téléservices du CNAPS,
 - Le code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de sécurité privée,
 - Respecter le secret professionnel,
 - Etre averti sur le délit de marchandage et les sanctions spécifiques associées.
- **Connaître les dispositions utiles du code pénal**
 - L'organisation judiciaire de la France,
 - Dualité juridictionnelle,
 - Juridictions civile, pénale et administrative,
 - Les responsabilités pénales et civiles.
 - Les clauses d'irresponsabilité pénale

● Sanction de la formation

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Dans le cas d'un examen et si le candidat a réussi, l'attestation précisera cette information.

● Taux de réussite

93% en 2022

● Taux de retour à l'emploi

75% en 2022

● Durée et rythme

26 jours soit 182 heures, dont 175 heures de face à face pédagogique et 7 heures d'examen.

● Délai d'entrée en formation

2 mois

● Calendrier des formations

Du 03 mai au 13 juin 2023

Du 05 septembre au 10 octobre 2023

Du 30 octobre au 05 décembre 2023

● Responsable pédagogique

Bénédicte FAURE

■ Connaître les dispositions du code pénal relatives :

- A la légitime défense, à l'état de nécessité,
- A l'atteinte à l'intégrité physique,
- A l'atteinte à la liberté d'aller et venir,
 - Les conditions légales de rétention d'une personne avant la mise à disposition des forces de l'ordre,
- L'obligation de secours à personne en péril,
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit.

■ Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

Connaître la législation relative :

- Au respect de la vie privée,
- Les principes et limites de la fouille,
- A la CNIL,
- L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé,
- Au respect du droit de propriété,
- L'appropriation frauduleuse.

■ Connaître les principes de la République française

Connaître :

- les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine
- les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ;
- l'Etat de droit et le respect de l'ordre public.

UV 3 MODULE GESTION DES CONFLITS (5 HEURES)

■ Etre capable d'analyser les comportements conflictuels

- Les origines des conflits,
- Les différents types de conflits,
- La stimulation et les motivations des conflits,
- Les étapes d'un conflit,
- Les mesures de la prévention des éléments déclencheurs du conflit,
- Traiter une agression verbale,
- Gérer les émotions,
- Adopter des techniques verbales,
- Intervenir par étapes,
- Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptée.

UV 4 MODULE STRATEGIQUE (5 HEURES)

■ Connaître les outils de transmission

- Comprendre, transcrire et restituer des consignes écrites et/ou verbales,
- Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles,
- Transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents

■ Réaliser une remontée d'informations

- Effectuer un compte-rendu oral,
- Effectuer un compte-rendu écrit,
- Présenter et rédiger un rapport circonstancié susceptible d'être présenté aux forces de l'ordre.

SOCLE de SPECIALITE : 134 heures

MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (5 HEURES)

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires

- Sanctions afférentes au non-respect des dispositions du livre VI du CSI précitées,
- La mise en œuvre de ces dispositions doit être abordée lors d'exercices pratiques de surveillance générale en demandant au candidat de justifier ses actions en se référant à un cadre légal,
- **Connaître les dispositions utiles du code pénal**
 - Etre capable de justifier ses actions professionnelles en se référant au cadre légal dont les concepts de légitime défense,
- **Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche**
 - Connaître la législation relative à la convention collective nationale 3196 / code APE 8010Z,
 - Etre capable de justifier ses actions professionnelles en se référant au cadre légal.

MODULE GESTION DES CONFLITS (9 HEURES DONT 7 HEURES DE PRATIQUE)

Etre capable d'analyser les comportements conflictuels

- Evaluation de la dangerosité du conflit,
- Savoir gérer un conflit,
- Savoir gérer les conséquences du conflit,
- Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité,

MODULE STRATEGIQUE (2 HEURES)

- **Connaître les outils de transmission**
 - Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur,
 - Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique, etc.)
- **Savoir transmettre des consignes**
- **Réaliser une remontée d'informations**
 - Rédiger une main -courante,
 - Exploiter un logiciel de main courante électronique.

UV 5 MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7 HEURES DONT 3 HEURES DE PRATIQUE)

- **Initiation au risque incendie**
 - Appréhender le phénomène de l'incendie (causes, naissance,...) et sa propagation,
 - Prise de conscience des risques et des effets de l'incendie sur l'homme,
 - Connaissance des mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud,
 - Acquisition des consignes spéciales et particulières,

Alarme (composition, fonctionnement d'un SDI)

- Consignes d'intervention,
- Organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement de l'alarme,
- Mise en sécurité des installations,
- Préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours),
- Connaissance des rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement,
- Connaissance et fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention.
- Exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention.
- Intervention coordonnée de plusieurs équipiers.

UV 6 MODULE MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER (7 HEURES)

- **Application de l'art. 73 du code de procédure pénale**
 - Savoir respecter les conditions d'appréhension de l'article 73 du CPP,
 - Définition des missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères :
 - Filière surveillance,
 - Filière distribution,
 - Filière incendie.
 - Etre capable d'appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires,

UV 7 MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13 HEURES)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'état),
- Les différents types de terrorisme (Vigipirate),
- Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques),
- Méthodologie du terrorisme,
- Motivation du terrorisme.

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- Attentats suicides,
- Prise d'otages et exécution,
- Attaques avec armes de guerre.

Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :

- La menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E),
- La menace informatique.

Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme

- Comprendre le niveau de risque en France,
- Rappel ; Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre,
- Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi
- Processus de raisonnement,
- Sites sensibles, population ciblée.

- **Connaître les différents matériels des terroristes**
 - Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes,
 - Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette) + présentation d'une arme factice,
 - Les différents explosifs (solides, liquides, vrac)
 - Les matériels improvisés (EEI, schéma de montage, déclenchement),
 - Sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

- **Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes**
 - Savoir cultiver son comportement,
 - Savoir combattre les habitudes et les routines,
 - Etre attentif, vigilant et dissuasif,
 - Respecter les procédures,
 - Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme.

- **Détecter et prévenir ; les bons réflexes face aux menaces terroristes**
 - Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects,
 - Reconnaître les comportements suspects (profiling),
 - Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent),
 - Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations.

- **Savoir entretenir sa culture de la sécurité**
 - Savoir utiliser le retour d'expérience,
 - Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité,
 - Savoir s'informer.

- **Réagir à une attaque**

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'état),

- **Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention**
 - Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes),
 - Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance),
 - Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.

- **Faciliter l'intervention des forces de l'ordre :**

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

 - Attitudes et comportements,
 - A l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur,
 - Connaître les missions des centres opérationnels Police ou gendarmerie (COP / COG),

Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :

 - Etre un citoyen sensibilisé.

- **Sécuriser une zone :**

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- Dans l'urgence et post-attentat,
- Contrôle des accès,
- Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé,
- Prendre en considération le risque de sur attentat.

- **Secourir**

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger

- Connaître les blessures par balles (notions pneumothorax, hémorragies),
- Connaître les blessures par explosions (notions blast et projectiles),

Notions de secourisme « tactique Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions,

- Présentations visuelle ; tourniquet, pansement compressif, combat, gaze,
- Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable,
- Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.

Alerter les secours

- Savoir effectuer un compte-rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé, aux services de secours.

UV 8 MODULE PROFESSIONNEL (45 HEURES)

- **Appliquer les techniques d'information et de communication**
 - Travailler sa présentation et son attitude,
 - Le savoir être professionnel et le savoir vivre,
 - Accueillir, informer, orienter,
 - Base de lecture d'un plan,
 - Savoir adapter sa communication verbale et non verbale,
 - Maîtriser le fonctionnement des moyens de transmission,
 - Transmettre les consignes,
 - Transmettre les informations,
 - Etre capable de gérer un appel suspect,
 - Le compte-rendu d'appel,
 - L'alerte aux forces de l'ordre.

- **Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS**
 - Préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes),
 - Possibilités d'action sur place,
 - Accueillir et intervenir en coordination avec les forces de l'ordre,
 - Appliquer les consignes particulières en cas d'intrusion,
 - Préservation des traces et des indices.

- **Savoir contrôler les accès**
 - Contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement,
 - Les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie),
 - Les filtrages de l'accès des véhicules,
 - Filtrage de l'accès des personnes,
 - Contrôle des objets et des matériels.

- **Prendre en compte un poste central de sécurité**
 - Prendre en compte le matériel,
 - Prendre en compte les documents,
 - Prendre en compte la gestion des flux de personnel et des intervenants,
 - Prendre en compte la gestion des clés et des badges,
 - Prendre en compte et vérifier le fonctionnement des moyens de communication.
- **Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes**
 - Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis tout en gardant un esprit d'initiative,
 - Adapter son comportement lors d'une ronde,
 - Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.

UV 9 MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES (7 HEURES)

- **Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages**
 - Savoir définir les circonstances particulières pour les palpations de sécurité et l'inspection visuelle,
 - Maîtriser le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations,,
 - Connaître les modalités d'agrément des personnels du secteur privé susceptibles d'effectuer des palpations de sécurité ou l'inspection visuelle,
 - Connaître les sanctions en cas de non-respect du cadre légal,
 - Maîtriser le domaine d'application des palpations de sécurité,
 - Connaître les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions,
 - Appliquer ses consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage,
 - Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé,
 - Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation,
 - Etre capable de gérer les mineurs et les personnes en situation de handicap.
 - Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage,
 - Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte.

UV 10 MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUE DE SECURITE (7 HEURES)

- **Systèmes de surveillance et de vidéo**
 - Maîtriser le corpus juridique de la télésurveillance,
 - Connaître les éléments de la chaîne de télé-sécurité,
 - Maîtriser le corpus juridique de la vidéo-protection,
 - Connaître le schéma d'installation d'un système de vidéo-protection.

UV 11 MODULE GESTION DES RISQUES (11 HEURES)

Maîtriser la gestion des alarmes:

- Etre capable de maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion,
 - Savoir lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion,
 - Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre,
- Etre capable de maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie,
 - Savoir lire et exploiter une information émanant d'un SDI,
 - Gérer la levée de doute,
 - Evaluer les possibilités d'intervention,
 - Rendre compte à la hiérarchie,
 - Organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention,
- Etre capable d'identifier les possibilités de report d'alarme GTC et GTB et leur modalités d'exploitation,
- Le compte-rendu d'appel,
- L'alerte aux forces de l'ordre.
- **Protéger le travailleur isolé**
 - Etre capable de s'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI),
 - Connaître les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé,
 - Identifier les différentes composantes d'un système PTI,
 - Etre capable de maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI),
- **Sensibilisation aux risques électriques**
 - Identifier les facteurs d'accident d'origine électrique,
 - Connaître les effets du courant sur le corps humain,
 - Identifier l'origine de l'électrisation,
 - Analyser le risque électrique,
 - Connaître les modalités de formation et de processus d'habilitation
 - Analyser des situations d'accidents d'origine électrique.

UV 12 MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7 HEURES)

Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation

- La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux),
- Le cadre légal des rassemblements,
- La sécurisation des spectacles et concerts,
- La gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, la procédure d'évacuation en cas d'urgence),
- Connaître les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles.

- **Identifier les acteurs d'un évènement**
 - Reconnaître tous les acteurs autres que le public (organisateur, artistes, journalistes et opérateurs de presse, service de secours, VIP),
 - Information sur les types de publics.

- **Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements**

- Identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte),
- Connaître les moyens d'identification des différentes familles d'accès,
- Les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette),
- La fraude et les litiges.

UV 13 MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7 HEURES)

- **Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes**

- Connaître les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress,
- Connaître le mécanisme du stress,
- Gérer les effets gênants du stress,
- Utiliser les effets positifs du stress,
- Maîtriser le stress in situ,
- Connaître la notion de stress différé et sa gestion post-événement.
- Appliquer les principes de récupération par la respiration,
- Être capable d'évacuer la tension,
- Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression,
- Agir en état de nécessité.

UV 14 MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7 HEURES)

- **Evaluer les risques professionnels**

- Connaître les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels
 - L'évaluation des risques professionnels,
 - Le document unique,
 - Les obligations de l'employeur,
 - Les principes généraux de prévention,
 - Les obligations des employés,
 - Les plans de prévention.

- **Situer le risque industriel majeur au sein des ICPE**

- Notion d'ICPE,
- Les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire),
- L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les différents plans d'intervention.

- **Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques**

- Connaître les matériels de protection adaptés aux risques industriels,
- Le port des équipements de protection individuelle,
- Les équipements de protection et moyens d'intervention collectifs,
- Notion de système global harmonisé (SGH).
 - Connaître la classification CLP (classification labelling packaging)

- **Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux**

- Contrainte des zones à atmosphère explosive (ATEX).